



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 19 JUIN 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 294

OBJET : Contrat n°C26129 relatif à la mise en place de deux conférences dans le cadre de la programmation du CLAS organisée par le Centre Social Municipal "Les Noël's" de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de proposer deux conférences dans le cadre de la programmation du CLAS organisée par le Centre Social Municipal "Les Noël's" de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à Madame Clara DAURES, pour l'animation de deux conférences dans le cadre de la programmation du CLAS organisée par le Centre Social Municipal "Les Noël's" de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la proposition de Madame Clara DAURES, domiciliée 18 rue Ferdinand Buisson à ERMONT (95120), répond aux besoins de la Ville,

D E C I D E

Article 1 : La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et Madame Clara DAURES, domiciliée 18 rue Ferdinand Buisson à ERMONT (95120), pour l'animation de deux conférences dans le cadre de la programmation du CLAS organisée par le Centre Social Municipal "Les Noël's" de Soisy-sous-Montmorency.

Article 2 : Les conférences auront lieu le vendredi 26 juin 2026 de 19h00 à 21h00 et le jeudi 02 juillet 2026 de 19h00 à 21h00 et seront décomposées comme suit :

- 1 conférence sur le thème « Les conflits dans la famille et entre enfants » pour un groupe maximum de 30 personnes le vendredi 26 juin 2026 de 19h00 à 21h00,
- 1 conférence sur le thème « Accompagner les émotions intenses de mon enfant » pour un groupe maximum de 30 personnes le jeudi 02 juillet 2026 de 19h00 à 21h00,

Article 3 : Le règlement de 666.66 euros H.T. s'effectuera par mandat administratif, après prestations faites et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260619-C26129-CC
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiements de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET 

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 19 JUIN 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 19 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.